

AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-R-42

séance du 15 novembre 2017

**Concernant le plan de gestion de la réserve naturelle régionale
des Gorges de la Loire**

À l'issue de l'examen du dossier lors de sa séance du 15 novembre 2017, le CSRPN a décidé d'ajourner sa décision concernant le plan de gestion de la RNR des Gorges de la Loire. En effet, le CSRPN dresse le constat que les documents mis à disposition, malgré le travail déjà conséquent dont ils ont bénéficié, nécessite l'intégration de plusieurs éléments indispensables pour qu'un avis soit donné.

Ces éléments sont de trois ordres : les premiers sont considérés comme indispensables avant un nouvel examen du dossier, les seconds sont des recommandations qui permettront d'améliorer le dossier, et les troisièmes correspondent à des éléments de moindre importance (notamment des erreurs) qu'il convient cependant de corriger.

I – Les éléments indispensables

1. La localisation des habitats et surtout des espèces à enjeux est indispensable afin d'apprécier l'adéquation entre ces enjeux et les actions de gestion proposées (en particulier celles liées à la fréquentation touristique, le maintien de milieux ouverts et la gestion forestière).
2. Le mécanisme d'embroussaillage (espèces colonisatrices notamment) n'est pas décrit et précisément cerné avant la mise en œuvre de mesures de gestion. Celles-ci doivent être différenciées, notamment spatialement au sein de la RNR, suivant les mécanismes et les objectifs fixés.
3. Il est nécessaire de présenter et d'intégrer les résultats et les conclusions du précédent plan de gestion afin de tirer les aspects positifs et éventuellement négatifs, et permettre une mise en perspective temporelle des connaissances et des choix effectués.
4. Le « carabe hispanique sous-espèce *berardii* *Carabus hispanus* ssp *berardii* » signalé dans le périmètre de la réserve et mis en avant à diverses reprises n'a pas de validité taxinomique. Il s'agit en réalité d'un natio qui se définit comme étant une population particulière au sein de l'aire de présence de l'espèce, qui ne représente aucun enjeu de conservation particulier. Aussi, la prise en compte particulière de ce taxon et des études qui y sont liées ne sont pas justifiées.
5. Une approche prospective des enjeux de conservation, au regard des exigences écologiques des espèces à enjeux actuelles et potentielles et de l'évolution prévisible des habitats au regard des dynamiques récentes est nécessaire. Cette

approche basée sur la fonctionnalité et les trajectoires des habitats permettra de mieux asseoir et argumenter les actions de gestion envisagées.

6. Les fortes pentes présentes dans la réserve associées à des épisodes pluvieux de plus en plus extrêmes (et de sécheresses plus marquées), en lien avec les changements climatiques, rendent vulnérables à l'érosion les terrains concernés. Dans ce contexte, des interventions d'ouverture de milieux peuvent accentuer la vulnérabilité des sols. Il existe donc un risque d'hystérésis au niveau du sol des zones pentues. Ce risque mérite d'être évalué.
7. La justification des corridors repose essentiellement sur les milieux ouverts, mais n'est pas réfléchi en fonction des espèces liées aux milieux plus forestiers. Cette notion est à nuancer en fonction des capacités des espèces, de leurs exigences écologiques et de la fonctionnalité des habitats. Aussi, une approche plus poussée de cette problématique est nécessaire, en lien avec une réelle recherche d'un équilibre dynamique entre les milieux ouverts et les milieux boisés.
8. Il n'existe pas de hiérarchisation des habitats par leurs enjeux de conservation. Celui-ci devra être argumenté et devra intégrer une vision dynamique, tant spatiale que temporelle, de la progression surfacique et de la fonctionnalité de ces habitats.
9. Les informations concernant les choix de gestion, en termes d'exploitation forestière, sont lacunaires et ne permettent pas de cerner précisément les enjeux de gestion, comme par exemple le type d'exploitation (engins, chemins d'accès...). Les milieux forestiers couvrant les 2/3 de la réserve, les parties qui leur sont consacrées nécessitent d'être améliorées (ex. tome 2, § 1.1.2. et 1.1.3.).
10. En particulier, la description des peuplements forestiers (cas de ceux considérés comme matures) et les essences présentes ou celles concernées par l'exploitation, ainsi que les reboisements ne font l'objet d'aucun chapitre. Il pourrait être intéressant d'intégrer les arbres remarquables dans le sens fonctionnel (d'un certain diamètre, avec cavité...) dans cette approche. Ils constituent un enjeu important dans la perspective de libre évolution. Il convient également de mettre en regard l'état actuel des peuplements avec leurs histoires pour intégrer dans les perspectives d'évolution et les actions de gestion (y compris la non-intervention) la notion de sylvo-faciès qui ont façonné l'essentiel des formations boisées actuelles (hors boisements spontanés récents). En outre, les enjeux et la gestion des essences allochtones restent à expliciter. En outre, les choix ayant permis la définition de zone de sénescence et de libre évolution ne sont pas précisés. Le terme de « zone de protection spéciale » n'est pas suffisamment explicité.

II – Recommandations

1. La réserve se situe à quelques kilomètres de la limite avec la Haute-Loire, alors que la Loire (le fleuve et ses bords) constitue un véritable corridor écologique

entre les deux départements. Pourtant, dans les commentaires spécifiques, il est quasi-systématiquement fait référence à l'ex-région Rhône-Alpes concernant le statut biologique / de conservation des espèces. Cette prise en compte, se basant largement sur une délimitation administrative, complique la mise en perspective des enjeux de conservation.

2. Le pin sylvestre est une essence autochtone présente historiquement dans les secteurs de gorges des rivières du massif central (Loire, Allier, Sioule, Truyère, etc...), notamment dans des stations dites primaires. Il n'est pourtant fait mention que de pinèdes secondaires dans le dossier.
3. Les parties traitant des différents groupes taxonomiques ayant fait l'objet de recensement et des espèces à enjeux de conservation ne contiennent que très rarement des précisions quant à leurs exigences écologiques, voire à leur localisation au sein de la réserve. Pour les groupes « orphelins », il est entendu que les connaissances sont lacunaires, mais des informations, même incomplètes, seraient les bienvenues afin de cerner les conditions habitationnelles des espèces bien souvent peu connues.
4. Dans le Tome 1, § 2.4.2.2., page 58, concernant l'escalade, il n'est pas fait mention du risque potentiel de dérangement de l'avifaune nicheuse. Ce risque mériterait d'être analysé en fonction des espèces présentes sur la réserve et susceptibles de fréquenter les sites d'escalade. En outre, le risque d'introduction d'espèces par la pratique de l'escalade mérite aussi d'être évalué.
5. La surveillance de la réserve concernant d'éventuelles infractions est essentielle pour le bon fonctionnement et la préservation de celle-ci. Cependant, le plan de gestion ne présente pas d'éléments chiffrés, voire géolocalisés, par type d'infractions, et il n'y a guère d'informations sur les tendances. Cette absence d'éléments rend une mise en perspective impossible pour le lecteur.
6. Des Mesures Agro-Environnementales Climatiques sont mises en œuvre dans le périmètre de la réserve, mais les cahiers des charges ne sont pas inclus au présent plan de gestion. De même, les pratiques demandées aux agriculteurs de la réserve (en dehors des MAEC) ne sont pas renseignées. Il est donc impossible d'apprécier l'adéquation de celles-ci quant aux enjeux de conservation.
7. Le choix de plusieurs enjeux spécifiques et surtout d'indicateurs repose principalement sur les oiseaux. Cependant, à de très rares exceptions près, ils répondent à une dynamique dépendant d'une échelle supérieure à celle de la réserve. En outre, la viabilité des populations d'oiseaux dans l'état visé à long terme (page 22 du diagnostic analytique) ne doit pas s'évaluer en fonction du nombre de couples nicheurs, mais de jeunes à l'envol. Toutefois, cela permet d'apprécier l'effet de la fréquentation touristique et des dérangements de celle-ci. Aussi, le choix de ces indicateurs mérite d'être approfondi en fonction des questions posées qui restent à expliciter.
8. Sur les 56 actions proposées, 40 (soit 70 % des actions) sont en priorité 1. Il est regrettable de ne pas avoir une hiérarchisation plus marquée permettant de faire un véritable tri.

9. Le CSRPN considère que l'action « créer un conseil scientifique » est effectivement importante pour suivre la gestion de la réserve et guider les choix plus « au quotidien ». Cependant, sur la fiche action, elle n'est mise qu'en priorité 2. Le CSRPN souhaite voir passer cette action en priorité 1.
10. Au sujet de l'action CS1 portant sur la collecte des données naturalistes, il n'est mentionné que 2 jours / an. Nous pensons que cela n'est peut-être pas suffisant, surtout en comparant avec le temps accordé pour d'autres actions.
11. Pour l'action CS2 concernant les suivis ornithologiques, le CSRPN pense qu'il est important d'associer les forestiers (chercheurs, propriétaires, gestionnaires) pour l'analyse des populations d'oiseaux et des milieux forestiers.

III - Éléments ponctuels à corriger

1. Dans le Tome 1, § 2.4.1., page 46, il est fait mention des mammifères pour les reptiles et amphibiens, alors qu'il s'agit probablement de faire mention des vertébrés.
2. Il y a une incohérence pour l'action PR 4, mentionnée en priorité 1 sur la fiche et en priorité 2 sur le tableau récapitulatif (Tome 3 § 1.2.2). Cela paraît être fondamental pour mieux connaître et analyser les enjeux forestiers et mérite donc d'être en une priorité 1.
3. Dans la fiche action PR1 (tome 3, page 51) sur la carte de localisation, il y a vraisemblablement une inversion entre la localisation des secteurs à robinier (n°2) et à mousse cactus (n°1) d'après les cartes d'habitats
4. Dans la fiche PR3, pour l'étude sur le changement climatique, il n'est pas fait mention des partenaires techniques qui participent pourtant à différentes actions (exemple les forestiers publics et privés pour les milieux forestiers) et méritent d'être associés aux travaux de la réserve.
5. Pour l'action CS1 de gestion des données naturalistes, il manque une action visant à collecter et échanger des données naturalistes avec d'autres organismes qui en disposent (ONCFS, ONF, CBNMC, etc.), au-delà des seules études réalisées ou commanditées par la réserve.

6. Dans la fiche CS5 concernant l'inventaire des syrphes, il y a une incohérence entre le texte qui mentionne le suivi de 4 tentes malaises, alors que les cartes indiquent 19 sites d'inventaire.
7. Le sureau yèble (*Sambucus ebulus*) est présenté comme une espèce allochtone alors qu'elle est autochtone sur le département.
8. Les cartes habitats présentés sont peu lisibles, notamment du fait des confusions possibles entre les couleurs proches.

Le Président du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

